

L'an deux mil douze, et le vingt-quatre du mois de juillet, le Conseil Communautaire convoqué selon l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Gilles BRUN, Président.**

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CALVI-BALAGNE

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil 33		
Présents 11	Absents 19	Procurations 2
VOTE PUBLIC		
Pour 13	Contre 0	Abstentions 0

Date de convocation : 18/07/2012

Date d'affichage :

OBJET :

Marché de Fournitures et Services pour des installations d'équipements DFCI.

Autorisation de signature

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture.

Délibération transmise à la Sous-Préfecture de CALVI, le

SOUS-PREFECTURE
CALVI
- 2 AOUT 2012
AR N°.....

Présents : MM. G. BRUN – E. CECCALDI - P. CECCALDI – J. EMMANUELLI - P. GUGLIELMACCI – P. GUIDONI - M. LUCIANI – E. MARCELLI représenté par JM PETRUCCI - F. MARCHETTI – M. PARRIGI - A. SANTINI.

Absent(s) : MM. – D. ANDREANI - PF. ANGELINI – JP. ANSALDI – I. BENIGNI - L. BICCHIERAY – D. BICCHIERAY - JB CECCALDI – MD CLAVEAU – A. FALCUCCI – J. LUCIANI – JB. MARIOTTI – E. MUNIER – JM. NOBILI – MT PETRUCCI – JP PINELLI - R. RESTITUDE – F. SEVEON - E. SUZZONI – I. TOMMASINI.

Absent(s) ayant donné procuration : R. SANTELLI à A. SANTINI - JM. TEALDI à P. GUIDONI.

Secrétaire : F. MARCHETTI

Le Président rappelle aux conseillers les actions menées dans le cadre de la mise en œuvre du PLPI de Balagne et notamment les investissements à réaliser pour la Défense de la Forêts contre les Incendies (DFCI).

La consultation lancée par appel d'offres ouvert européen engagée en mars 2012 prévoit la pose de dix citernes DFCI de 30 m3, les travaux induits de terrassement et adduction d'eau ainsi que la pose de petits équipements DFCI.

Il s'agit d'un marché alloti en deux lots distincts.

Chaque candidat pouvait répondre pour un ou plusieurs lots.

Les critères de sélection des offres sont :

1. Valeur technique au vu de la pertinence des modes opératoires proposés: 50 points
2. Prix : 30 points
3. Délais de réalisation : 20 points

L'ouverture des plis a permis de statuer pour l'attribution des marchés. Les lauréats sont:

Lot n°1: Fourniture, transport et pose des citernes

CIF Chaudronnerie Industrielle de Furiani – ZI Tragone – 20620 BIGUGLIA
Montant de l'offre : 134 500 € HT.

Lot n°2: Aménagements pour la pose des citernes, amenées d'eau pour l'alimentation et mise en place d'autres équipements DFCI

SAS Paul BEVERAGGI – RN 197 – Corbara – BP 201 – 20220 I'ILE ROUSSE
Montant de l'offre : 91 368 € HT

A ce stade de la procédure, il convient d'autoriser le Président à signer les marchés attribués.

Le Président propose ainsi aux délégués communautaires de l'habiliter à contractualiser les deux lots ci-dessus énoncés.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'exposé du Président.

AUTORISE le Président à signer les dits marchés.

Fait et délibéré, le 24 juillet 2012
Pour copie conforme
Le Président

